

dans l'emprunt qui vous est proposé, il y a encore une somme de 80 millions destinée à des travaux publics.

M. Pouyer-Quertier ne s'est pas contenté d'attaquer le Gouvernement au point de vue des travaux publics, avec cette impétuosité vigoureuse qui a caractérisé tout son discours; au milieu de cette revue encyclopédique de tant de questions, il a attaqué les compagnies de chemins de fer.

Selon lui, « nos cités agricoles, industrielles, commerciales, gémissent sous l'étreinte des chemins de fer qui viennent les enlacer et les paralyser. » J'avoue qu'en présence de l'ardeur avec laquelle les cités et leurs députés demandent à se faire enlancer dans ces étreintes, j'ai trouvé ce reproche un peu hardi. (Rire général.) L'honorable orateur a ajouté que les compagnies françaises ne vivaient que de spéculation et de jeu. Il me permettra de protester; je n'examine pas les faits individuels, mais je dis que toutes les administrations de ces Compagnies sont caractérisées par un sentiment de haute probité (Très-bien ! très-bien !), et que chez nos voisins on ne trouverait nulle part, au même degré, cette honnêteté, cette exactitude, cet ordre rigoureux dans la comptabilité. Il est possible qu'à côté des Compagnies et en dehors d'elles, des spéculations se soient produites; mais nous devons rendre justice aux Compagnies elles-mêmes en leur maintenant les titres d'honorabilité qui leur appartiennent. (Nouvelle et vive approbation.)

Et ce que je dis ne m'est pas dicté par un sentiment de sympathie, mais par un sentiment plus élevé. J'ai trouvé dans les paroles de l'honorable M. Pouyer-Quertier une sévérité, un défaut de générosité, une injustice regrettables, et dont l'effet serait de détruire dans notre pays l'esprit d'association. De ce qu'il s'est produit quelques malheurs, il ne faut pas dire que l'argent du paysan lui a été soutiré et s'en est allé enrichir l'étranger.

Ces affirmations sont mauvaises, elles sont inexacts.

M. Pouyer-Quertier. Elles sont vraies. (Mouvements divers.)

M. le ministre. Ces attaques tendent à détruire le plus puissant ressort de la prospérité publique, l'association des petits capitaux.

M. J. Favre. Il y a des spéculations douteuses. Les petits capitaux ont été entraînés. Le pays a été trompé par des compagnies de spéculateurs. (Bruit.)

M. le président Schneider. à M. Jules Favre. Vous avez entendu l'attaque, écoutez la réponse.

M. le ministre. L'honorable M. Jules Favre m'adresse une série d'interruptions précipitées. Croit-il que je veuille défendre ici des actes contraires à la probité ? Quand je défends le principe de l'association, je n'entends assurément pas couvrir et justifier les erreurs et les fautes qui ont pu être commises. Ce que je défends, c'est le principe; ce que je condamne, c'est le sentiment qui consiste à regarder comme mauvais tout ce qui est société ou association. (Très-bien ! très-bien !)

M. Pouyer-Quertier. Je n'ai jamais rien dit de pareil. Il y a des compagnies honorables, comme il y en a qui méritent toutes les critiques que je leur ai adressées et que je maintiens. (Mouvements divers.)

M. le ministre. Je crois être dans le vrai quand je signale l'exagération de vos attaques contre l'association en général, quand je signale le péril de cette tendance. Croyez-vous que ces débats soient indifférents au crédit public, et lorsque pendant des discours entiers on conduit le deuil de l'industrie française, pensez-vous qu'on améliore sa situation ? En touchant au crédit individuel avec tant de témérité, croyez-vous qu'on ne le mette pas en péril ? (Très-bien ! très-bien ! — Bruit sur quelques bancs.)

Je crois avoir prouvé que nos promesses ont été tenues, que les travaux promis ont été exécutés. Mais on nous fait un autre reproche, celui de n'avoir pas abaissé les tarifs. Eh bien, voyons les chiffres : en 1861, les tarifs sur les canaux ont été ramenés à 2 millions pour la première classe; à 5 millions pour la deuxième, par tonne et par kilomètre; sur les rivières, ils sont descendus à 2 et à 1 millime.

Si nous appliquions les tarifs de 1859, les perceptions du Trésor arriveraient à 12,327,000 fr., tandis qu'elles ont été réduites, de 1860 à 1867, au chiffre de 3,848,000 fr. C'est une réduction de 75 0/0. Pour nous encourager à persévérer dans cette voie, l'industrie devrait au moins nous témoigner quelque gratitude, car il est cruel de renoncer aux recettes du Trésor dans l'intérêt de l'industrie et de ne en recueillir que des accusations. Nous avons réduit la perception des trois quarts. Le total de ces recettes ne paye pas la moitié de l'entretien des canaux. (Très-bien ! très-bien !)

L'honorable M. Pouyer-Quertier est allé jusqu'à dire : « Ces tarifs sont tellement durs qu'ils les bateaux retournant à vide payent le droit. » Eh bien, le décret de 1850, renouvelé en 1867, affranchit dans son article 8 les bateaux retournant à vide; ils ne payent rien. (Mouvement.)

Nous sommes donc bien malheureux, puisque nos efforts incessants passent inaperçus, puisque les décrets mêmes sont mis en oubli, et que l'industrie, qui ne paye plus rien, réclame encore contre des errements qui remontent à 1859. (Nouvelle approbation.)

Voilà la vérité sur les tarifs. Et je ne suis pas au bout des rectifications de chiffres ! L'honorable M. Pouyer-Quertier vous a dit encore : « Non seulement les conditions dans lesquelles était l'industrie au moment du traité de commerce n'ont point été allégées, mais elles se sont aggravées.

D'opéreuses qu'elles étaient, elles sont devenues intolérables. La budget a considérablement augmenté; nous payons 2 milliards 300 millions d'impôts. Si nous y ajoutons les dépenses départementales et les octrois, nous payons 2 milliards 800 millions. Et loin de s'abaisser, nos impôts augmentent chaque année. »

Selon l'honorable orateur, ce n'est pas l'accroissement de la prospérité publique qui grossit nos revenus; c'est l'augmentation des taxes; ainsi, le timbre, porté de 35 c. à 50, a donné 25 millions de plus.

En Angleterre au contraire, depuis 1860, l'impôt a diminué de 160 millions, et le budget actuel n'arrive qu'à 1,660 millions. Vainement une voix interrompait l'honorable M. Pouyer-Quertier pour lui dire que l'impôt est plus lourd en Angleterre qu'en France, et que chaque citoyen anglais paye plus que chez nous.

« Non, dit-il, et si je n'ai pas fait le calcul par tête, c'est dans un sentiment de réserve, pour éviter un péril politique. (On rit), pour ne pas faire connaître la charge énorme que paye chacun de nos concitoyens en regard de la charge légère que supporte le citoyen anglais. » (On rit.)

Je ne puis croire que l'honorable M. Pouyer-Quertier se soit à ce point trompé, et qu'il ait lui-même recherché, découvert, vérifié les chiffres. S'il me permet de le dire, je soupçonne qu'il aura fait quelque mauvaise lecture (Hilarité générale) il il aura laissé surprendre sa bonne foi, sa loyauté, sa sincérité, que tous ici reconnaissent, par la signature ou la brochure d'autrui. (On rit.)

Je vais vous montrer les inexactitudes monstrueuses de ces chiffres. Je ne veux pas relever les erreurs de détail. Ainsi, l'honorable M. Pouyer-Quertier a dit que l'augmentation de 45 centimes sur le timbre avait produit 25 millions. Il s'est trompé du simple au triple. M. le directeur général de l'enregistrement m'a fait connaître que le rendement annuel n'a augmenté que de 10 millions.

Mais c'est là un détail. Voyons les gros chiffres : Le budget de l'Etat est de 2 milliards 300 millions; le budget communal et départemental, en y ajoutant les octrois, est de 500 millions.

Je ne m'occupe en ce moment que du budget de l'Etat. Comment se décompose ce chiffre de 2 milliards 300 millions, qu'il faut ramener à 2 milliards 200 millions, en prenant le budget de 1866 ? Budget ordinaire, 1,685 millions; budget extraordinaire, 264 millions, ressources spéciales, 250 millions. Je ne devrais pas les compter, mais je ferai plus tard les déductions nécessaires. Maintenant, dans ce total, quels sont les impôts qui pèsent sur le pays, c'est-à-dire sur les contribuables ? Voici les chiffres :

Contributions directes	321,300,000 fr.
Enregistrement et timbre	429,600,000
Contributions indirectes	630,400,000
Douanes	152,000,000
Postes	82,400,000
Impôts de l'Algérie	17,100,000

Voilà le chiffre des sommes payées par les contribuables et dont le total est 1,632,600,000 fr. Mais il faut faire les déductions : d'abord pour les tabacs, et je ne pense pas que cet impôt rencontre beaucoup de critiques dans cette Chambre. (Non ! non !)

M. Pouyer-Quertier. Il est excellent. M. le ministre. Eh bien, dans la somme que représentent les tabacs, il y a une marchandise achetée par l'Etat et que ne paye pas le contribuable. La portion matière ne peut donc compter dans le chiffre impôt.

M. Pouyer-Quertier. C'est 65 millions. M. le ministre. L'Etat est plus généreux. S'il était un industriel, il dirait : J'achète la matière première, je la manutentionne, je la soumetts à une main-d'œuvre continue. Il faut que je me réserve, outre les bénéfices, une somme utile pour l'amortissement. Et alors on pourrait déduire 80 millions. Mais nous ne déduisons que les dépenses faites pour les achats, soit 60 millions.

Il y a encore les postes qui ne sont pas un impôt, c'est un service rendu dans des conditions souvent peu rémunératrices. Les 82 millions qui sont inscrits ne représentent pas la dépense faite par l'Etat, il faudrait y ajouter 30 millions. (Mouvements divers.) Je n'en fais pas état. Je ne retranche que la dépense matérielle faite par l'administration des postes sans même compter les dépenses de construction, je déduis 60 millions. J'ai donc 1,400 millions à ôter des 1,632 millions; restent 1,511 millions. Voilà le chiffre réel payé par les contribuables. Il y aurait encore à déduire les dépenses de l'administration télégraphique, 9 millions.

Une voix. La fabrication des poudres ! M. le ministre. En chiffres ronds mettons 1,500 millions. Voilà donc 800 millions de différence avec M. Pouyer-Quertier, c'est-à-dire 33 0/0 du total, et 50 0/0 de la différence.

Ainsi les comptes qui vous ont été présentés étaient singulièrement élastiques et erronés. Heureusement, les contribuables n'en seront pas victimes. (On rit.)

Eh bien, messieurs, le chiffre de 1,500 millions d'impôts sur 38 millions d'habitants représente 39 francs par tête. Je suis moins craintif que M. Pouyer-Quertier : je ne redoute pas d'effrayer mon pays en lui faisant cette révélation. (On rit.)

Mais M. Pouyer-Quertier va plus loin : « Que ce soit 1,500 millions, s'écrie-t-il, que ce soit davantage, ce chiffre n'est pas le résultat de l'accroissement de la fortune publique; il est le résultat de l'augmentation des taxes. » Eh bien, c'est encore là une erreur absolue.

En 1864, l'honorable M. Busson-Billaud, rapporteur du budget, a présenté le compte de tous les impôts supprimés ou réduits, et le compte des impôts créés ou

accrus : le chiffre des derniers est de 319 millions; le chiffre des impôts supprimés est de 312 millions; les augmentations de taxes étaient donc de 7 millions. Tel est le décompte fait par l'honorable M. Busson-Billaud.

Depuis 1864, nous avons supprimé l'impôt des chevaux et voitures, 4 millions; les trois quarts du deuxième décime de l'enregistrement, 20 millions; les droits d'importation en vertu du traité avec l'Italie, 3 millions; le droit de tonnage, 4 millions; 4 millions encore pour droits sur les canaux. Enfin le total des diminutions de taxes s'élève à 35 millions.

Qu'avons-nous ajouté ? 6 millions sur les valeurs étrangères, 500,000 francs de droit sur les affiches. La diminution réelle est donc de 29 millions 500,000 francs.

M. Garnier-Pagès. Mais, dans ces calculs, M. le ministre a compris les réductions d'impôts faites depuis la révolution de 1848. Pour faire une comparaison juste, il faudrait prendre le chiffre des impôts depuis le coup d'Etat de 1852, et alors on serait dans le vrai; mais, dans le tableau dont parle l'honorable M. Rouher, sans doute le rapport de M. O'Quin, tous les impôts réduits en 1848 ont été ajoutés.

M. le ministre. J'ai dit que le rapport du budget de 1864 donnait, dans un tableau, la totalité des réductions et la totalité des augmentations; — et le solde en 1864 représente 7 millions. Il s'agit du rapport de M. Busson-Billaud, et non du rapport de M. O'Quin. De 1864 à l'heure actuelle, les impôts ont diminué de 29 millions. Supprimez si vous voulez ces 29 millions, mais rappelez-vous que je réponds en ce moment à un discours où l'on dit que les impôts ont augmenté dans une proportion effrayante. J'ai donc le droit de rectifier une erreur absolue.

Vous croyez que ces erreurs n'émouvent pas les hommes qui en sont l'objet, et jusqu'aux hommes d'Etat de l'étranger ? Eh bien, hier même, notre ambassadeur à Londres m'envoyait une lettre écrite par M. Gladstone, au milieu de ses préoccupations politiques; M. Gladstone écrit : « D'après M. Kolb-Bernard, j'aurais dit que les avantages du traité de commerce avaient été, pour l'Angleterre, cinq fois plus considérables que pour la France. Je supplie M. Rouher de démentir cette assertion; je n'ai jamais tenu un pareil langage qui est contraire à la vérité. J'ai défendu le traité comme conforme à l'intérêt réciproque des deux pays. » (Mouvement.) Vous comprendrez, messieurs, que je tienne à rectifier des erreurs qui impressionnent ainsi les esprits même à l'étranger. (Très-bien ! très-bien !)

Et puisque j'ai fait mention de l'Angleterre, disons quelques mots de son budget. L'honorable M. Pouyer-Quertier est arrivé à cette conclusion que le budget anglais est de beaucoup inférieur au nôtre. Messieurs, il y a deux budgets en Angleterre, un budget dont on ne parle jamais, le budget brut, et un budget dont on parle toujours et que nous avons bien tort de ne pas imiter, le budget net.

Le premier s'élevait, en 1866, à 2,351,365,200 fr., et le second à 1,650 millions. Les dépenses communales et départementales, qui ne sont pas comprises dans le budget anglais, montent de 5 à 600 millions, elles sont par conséquent considérablement supérieures aux nôtres. Quant au budget net, il est, pour l'année 1869, de 1,70 millions : en divisant ces chiffres par ceux de la population de l'Angleterre, qui est de 29 millions, on a pour chiffre de l'impôt par tête 56 fr. en 1866, et 60 fr. en 1869. Voilà la différence du budget français et du budget anglais. (Très-bien ! très-bien !)

L'honorable M. Pouyer-Quertier a beaucoup insisté sur les importants et légers de charge que le gouvernement anglais a successivement opérés en 1864; mais il n'a pas donné la raison historique de ces allègements, et je suis obligé de suppléer son omission. En 1854 lors de la guerre de Crimée et des dépenses considérables qu'elle occasionnait, le cabinet Aberdeen, considérant que la dette nationale était trop grande pour pouvoir être augmentée, imposa au pays 273 millions d'impôts nouveaux. Quand il quitta la présidence du conseil, cette augmentation n'avait pas suffi, et son successeur, sir Cornwell Lewis, proposa 132 millions d'impôts nouveaux.

Voilà que l'Angleterre a fait en 1854, et six années plus tard, en 1860, lorsque la Grande-Bretagne, prise subitement de vertige, isolée de mettre ses côtes en état de défense contre une invasion française que, dans une folle terreur, elle croyait devoir redouter, ce n'est pas 30 à 40 millions, qu'il lui auraient été chèrement disputés au budget français ! qu'elle dépensât, est presque un milliard.

Et vous vous étonnez après cela qu'en 1864 l'Angleterre ait commencé à opérer des réductions dans son budget ? Si nous avons commencé par ajouter 400 millions d'impôts, il est probable que nous aussi nous seions venus devant les Chambres avec de propositions de réductions. Voilà l'origine historique des allègements de charges dans le budget anglais, voilà la signification vraie de toute cette fantasmagorie d'affaires que M. Pouyer-Quertier a évoqué devant vos yeux. (Très-bien ! très-bien !)

Je me nuève bien loin du traité de commerce, messieurs, et j'aurais certes préféré ne pas traiter de questions incidentes. Mais on était-il possible de garder le silence devant le tableau qu'on vous présentait (Non ! non !) C'était un devoir pour le Gouvernement de ne laisser sans réponse aucune des allégations de l'honorable M. Pouyer-Quertier. (Oui ! oui !) J'arrivait maintenant au traité; mais, là aussi, il ad, avant d'entrer dans l'examen des faits, que je rétablis l'autorité des

documents officiels. M. Pouyer-Quertier a dit que les indications des tableaux de douane, en ce qui concerne le commerce général et le transit, étaient complètement erronées, que les chiffres du commerce spécial étaient altérés dans leur économie par la mention à l'exportation de marchandises non nationales, mais réputées nationales. Le tableau des douanes abaisserait systématiquement la valeur des objets importés et exagérerait celle des exportations, pour arriver à des chiffres fantastiques. Voilà le système que soutenait devant vous l'honorable M. Pouyer-Quertier.

Pour le trouver, il prend les réexportations de métaux, et il trouve des machines à vapeur évaluées à 3 fr. 30 le kilog. des ouvrages de fonte estimés à 2 fr. 10, des ouvrages de fonte estimés 70 centimes le kilog., et il dit que ce sont là des évaluations monstrueuses, exagérées du double et du triple. Poursuivant son réquisitoire contre les tableaux de douane, il oppose aux 99 millions de marchandises de draps ou tissus de laine mentionnés comme exportés et l'Angleterre les 43 millions seulement de ces importations constatées par l'état des douanes d'Angleterre, et il demande si la différence serait tombée dans le canal ?

Il fait la même objection pour les 265 millions des lissés de soie porté sur nos tableaux, et il ajoute que les aduérations des chiffres sont poussées aussi loin que possible et systématiquement, pour exagérer le tableau de l'exportation et diminuer celui de l'importation. Si cette accusation était vraie, elle serait d'une haute gravité. Voyons donc où est la vérité, où est l'erreur.

Je ne dirai rien de la question du commerce général, l'honorable M. Ollivier a répondu sur ce point plus complètement que je ne saurais le faire moi-même; je réponds en ce qui concerne les 2 milliards 140 millions de marchandises importées chez nous en entrepôt, en transit.

N'es-ce donc pas là du commerce ? Les marchandises qui entrent et qui sortent, n'ont-elles pas laissé des bénéfices, non seulement par le fait du transit matériel, — dont le produit est de 5,486,000 francs, — mais par la manutention, par le fret ? Ces marchandises arrivent de l'étranger, par pavillon français ou étranger; elles donnent lieu dans les ports, à des affaires, à des opérations à l'entrée et à la sortie. Il y a là, évidemment, un mouvement qui est un fait commercial d'une haute importance; il fait vivre Liverpool, Hambourg, toutes les villes maritimes qui sont des types de richesse dans leur pays. (Très-bien ! très-bien !)

Maintenant, il entre des cotons à la douane au Havre; ils ne sont pas mis en entrepôt, ils sont déclarés pour la consommation intérieure. Ils arrivent à Mulhouse. L'acheteur a vu dans l'intervalle son usine incendiée; il vend ses cotons à Bâle. Il les fait sortir. Vous ne voulez pas que la douane de Mulhouse mentionne ce fait de sortie ? Mais c'est là un fait matériel qu'elle ne peut pas ne pas constater; elle ne peut pas apprécier l'opération qui est faite au Havre deux ou trois mois auparavant.

Cel est-il nouveau ? Mais en 1852, 1853, 1859, vous trouverez une certaine quantité de coton à la sortie, quantité faible aussi, il est vrai, parce que, avant 1860, on payait un droit qui n'était pas restitué à la sortie. On n'exportait que dans des conditions exceptionnelles. Mais le mécanisme ou tableau des douanes est resté le même. Cet état de chose est il d'ailleurs spécial à la France ? En Angleterre, quand les cotons ne sont pas mis en entrepôt et qu'ils sortent, ne constate-t-on pas la sortie ? On ne peut pas faire autrement, sinon le tableau de commerce ne serait qu'une fiction. J'irai plus loin : il serait une fraude dirigée contre l'industrie et un manque de sincérité de la part de l'administration.

Nos états de douane de 1867 constatent l'importation de 101 millions de kilog. de coton, et par contre 27 millions de kilog. à la sortie pour destinations diverses. Si nous supprimons ce dernier chiffre, nous avons le droit de dire à l'industrie : vous avez manufacturé 101 millions de kilog., donc vous êtes dans une situation prospère; mais si nous déduisons des 101 millions importés les 27 millions exportés, nous réduisons à 74 millions la quantité de kilog. employés par notre industrie. Voilà comment se font les tableaux exacts.

Maintenant j'arrive aux évaluations. Et d'abord quel est l'évaluateur. Est-ce l'administration ? Sont-ce les employés des douanes qui commettent ces exagérations malveillantes, soit en exagérant, soit en affaiblissant les prix réels ?

En 1825, pour faciliter la comparaison du mouvement commercial annuel, on avait établi des valeurs officielles auxquelles toutes les marchandises étaient ramenées, quel que fût leur cours; ce n'était pas la vérité absolue qu'on cherchait, mais seulement la vérité relative, un élément de comparaison.

Pendant longues années, on établit les tableaux à l'aide des types créés en 1825. Mais un moment est venu où l'écart entre la valeur officielle et la valeur réelle a été telle qu'on avait une vérité touchant de bien près à l'erreur. On a voulu avoir la valeur réelle. Pendant longtemps deux colonnes ont été ouvertes au tableau; l'une indiquant la valeur officielle, et l'autre la valeur actuelle ou réelle. Mais pour trouver cette dernière, il fallait recourir à une autorité.

A une époque déjà éloignée, une commission, dite commission des valeurs, fut instituée près le ministère du commerce. Elle est composée de quatre-vingts membres, répartis en plusieurs sections; dans chaque section figurent les industriels, les fabricants, les négoc-

ciants les plus respectés de Paris.

La commission se réunit chaque année pendant trois mois; un rapport est dressé et remis au ministre, dans lequel chaque nature d'article est discutée et appréciée.

En outre, tous les ans, on adresse aux chambres de commerce des tableaux, des questionnaires; on les invite à indiquer les cours des marchandises à diverses époques.

Les chambres de commerce donnent leur avis, la commission délibère, elle arrête ces chiffres qui sont transmis à l'administration des douanes, celle-ci ne fait que mettre les chiffres en harmonie avec les quantités.

Je le demande, y a-t-il là une intervention de l'autorité supérieure, une influence exercée pour augmenter ou diminuer la valeur des marchandises à l'entrée et à la sortie ? Cette commission des valeurs qui pré-existait au traité de 1860, dont la composition n'a pas été modifiée depuis, a toujours travaillé avec la plus complète indépendance. J'ai eu le portefeuille du commerce pendant huit ans, et je n'ai jamais connu les chiffres que par l'impression des états du commerce. C'est l'œuvre la plus indépendante, la plus impartiale, la mieux placée sous la responsabilité des citoyens que je connaisse dans toute l'administration du pays. (Très-bien ! très-bien !)

Voyons maintenant ces chiffres cités par M. Pouyer-Quertier.

Je prends les machines à vapeur, et je trouve en quantité 3,663,063 kilog. Quant à la valeur indiquée, elle ne constitue pas une évaluation; elle n'est pas donnée par la commission; elle est donnée par l'exportateur. Elle est de 5,899,204 fr.

Je divise la valeur par la quantité, et au lieu de trouver le chiffre de 3 fr. 20 c. indiqué par l'honorable M. Pouyer-Quertier, je trouve 1 fr. 48 c. le kilog. (Mouvement.)

J'ai été tellement confondu de ce résultat que je me suis dit qu'il devait y avoir là quelque chose d'étrange. Avec l'habitude que j'ai des tableaux des douanes, je me suis demandé si par hasard M. Pouyer-Quertier a pu se confondre le chapitre des admissions temporaires avec celui des exportations, et j'ai reconnu qu'en effet le chiffre de 3 fr. 20 c. qu'il a cité est applicable à des appareils particuliers en œuvre aux appareils Cail, qui paient bien le droit de 3 fr. 20 c., tandis qu'au chapitre des admissions temporaires le droit sur les machines à vapeur est bien de 1 fr. 48 c. et non de 3 fr. 20 c. (Nouveau mouvement.)

M. Pouyer-Quertier a trouvé encore le chiffre de 70 c. par kilogramme, ou 700 fr. par tonne pour les ouvrages en fonte. Cette évaluation s'applique aux vases de fleurs, aux balcons, aux statuettes, etc., c'est à dire à des articles qui ont pour ainsi dire un caractère artistique.

Pour les ponts, en fonte, 2 fr. 18 c. le kilogramme, ou 2,180 fr. par tonne, j'écris M. Pouyer-Quertier, qui connaît mieux, doute le prix des ponts comme il connaît les questions de budget, lui qui paye des millions d'impôt, comme il nous le disait, il est vrai qu'il les paye pour le compte de ses consommateurs (On rit.)

Eh bien, ce chiffre de 2 fr. 18 cent. par kilogramme porte sur les objets en fer galvanisé qui forment ce qu'on appelle les articles Monnin-Japy. Demandez à l'honorable M. Monnin-Japy si l'évaluation n'est pas équitable. Voilà comment M. Pouyer-Quertier accuse de fausseté les tableaux de l'administration des douanes. Quel intérêt d'honorables négociants qui au nombre de quatre-vingts, viennent donner gratuitement leur temps à l'administration, pourraient ils donc avoir à tromper le pays en lui fournissant de faux documents ? On peut accuser le Gouvernement de toutes choses (On rit), mais d'ériger ces accusations contre des commerçants désintéressés, c'est vraiment impossible.

Voulez-vous aller plus loin ? Pour les fers, M. Pouyer-Quertier dit que les 140 millions des tableaux de douane n'en représentent que 47. M. Lesperut avait aussi touché à cette question avec une prudence et une modération dont je le remercie. Il défendait sous ce rapport les intérêts de Saint-Dizier, et le président de la chambre de commerce, qui est cependant un de nos adversaires, admettait 87 millions. Quoiqu'il en soit, je maintiens l'exactitude du chiffre de 140 millions.

Voulez-vous une autre preuve des dangers de l'impétuosité en matière de chiffres ? (Rires.) M. Pouyer-Quertier dit : Pour l'industrie des tissus, les matières premières ont baissé, et les évaluations de 1866 sont supérieures à celles de 1863.

Voici le taux des évaluations que je prends dans le tableau des douanes pour les draps : en 1859, 26 francs; en 1864, 21 francs; en 1866, 18 francs. Pour les étoffes diverses : en 1859, 24 fr. 55 c.; en 1864, 21 fr. 75 c.; en 1866, 20 fr. 50 c. Pour les étoffes mélangées : en 1859, 34 fr. 75 c.; en 1864, 31 fr. 50 c.; en 1866, 24 francs.

Et ce ne sont pas là de petits chiffres, ce sont les facteurs de millions de kilogrammes.

Allons plus loin encore, tâchons de repêcher dans le canal ces marchandises exportées que M. Pouyer-Quertier n'a pas retrouvées à l'entrée dans les tableaux des douanes anglaises. (Nouveaux rires.)

M. Thiers. J'espère que M. le ministre expliquera la différence qu'il y a entre les 140 millions des tableaux des douanes et les 80 ou 87 qu'admet seulement la Chambre de commerce de Saint-Dizier.

M. le baron Léopold. Depuis six mois, nous avons demandé le détail des chiffres donnés et nous n'avons pas pu